



Prangins, le 13 octobre 1980

AU CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINSPréavis No 39/80

Concerne : Demande de crédit pour la réfection et l'agrandissement de la villa  
"La Perchette", aux Abériaux.

Municipal responsable : M. Richard Bader

Monsieur le Président,  
Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Poursuivant sa politique d'entretien et d'amélioration des bâtiments propriété de la Commune, la Municipalité a mandaté le bureau d'architecte Albert Cornaz, à Nyon, afin de nous soumettre un projet de transformation pour la villa citée en référence. Ce bâtiment, construit à l'époque comme résidence d'été, est constitué, au rez, d'un living, d'une petite chambre, d'un hall d'entrée, d'un W-C et lavabo, ainsi que d'une cuisinette agencée. Au sous-sol se trouvent une salle de bains ainsi que des locaux de stockage pour le matériel destiné à l'exploitation du port et de la STEP. Le chauffage est traditionnel, au mazout, avec radiateurs à circulation d'eau. Le toit, plat, est constitué d'une dalle en béton sans isolation et d'un revêtement asphalté en fort mauvais état, fendu en divers endroits et laissant l'eau s'infiltrer, ce qui provoque de la moisissure et décolle les tapisseries. Les travaux à effectuer sur ce toit sont donc urgents et devraient être entrepris le plus rapidement possible. D'autre part, l'appartement dans sa conception actuelle est trop exigü. L'architecte nous a proposé la création d'une pièce supplémentaire dont la surface serait prise sur le living, ce dernier étant agrandi par la fermeture d'une partie de la terrasse, pratiquement inutilisée. Certains matériaux tels que les fenêtres pourraient être réutilisés.

Le devis estimatif se présente comme suit :

- Maçonnerie	fr.	7'355.--
- Couverture, étanchéité et ferblanterie cuivre	"	20'013.--
- Menuiserie, charpente	"	11'520.--
- Installation électrique	"	900.--
- Installation chauffage	"	2'400.--
- Serrurerie, tambour entrée	"	4'680.--
- Gypserie, peinture, papiers peints	"	9'102.--
- Revêtement de sol	"	2'173.--
- Nettoyages et divers	"	3'857.--
- Honoraires architecte	"	11'800.--

Le montant total devisé, compte non tenu d'augmentations éventuelles, s'élève à fr. 73'800.--, arrondi à fr. 74'000.--.

Une somme de fr. 100'000.-- a été prévue au budget de trésorerie 1981.

Son financement pourra être assuré dans le cadre de la trésorerie courante.

En conclusion et afin de pouvoir effectuer ces travaux dans un délai rapide, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

réfection et l'agrandissement de la villa "La Perchette", aux Abériaux,

lu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

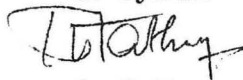
d é c i d e

1/ d'accorder à la Municipalité un crédit de fr. 74'000.-- pour la réfection et l'agrandissement de la villa "La Perchette", aux Abériaux.


Ainsi délibéré en séance extraordinaire de Municipalité du 11 octobre 1980, pour être soumis au Conseil Communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

  
F. Mathey

le secrétaire

  
A. Badel